

# Rapport d'activités

## Exercice 2021-2022

UCREF



République d'Haïti

# Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF)



# **TABLE DES MATIERES**

I-	ABBREVIATIONS .....	4
II-	VISION .....	5
	Un système de renseignement efficace pour une lutte efficace contre le Blanchiment d’argent et le financement du terrorisme en Haïti.....	5
III-	MISSION .....	6
IV-	GLOSSAIRE.....	6
	A. Déclaration de soupçon (DS) .....	6
V-	TYPES DE BLANCHIMENT.....	7
VI-	INTRODUCTION .....	8
VII-	PROBLEMATIQUE.....	9
VIII-	METHODOLOGIE.....	9
IX-	PRESENTATION DES DONNEES .....	10
X-	ANALYSE DE DONNEES .....	14
XI-	ACTIVITES ENTREPRISES PAR L’UCREF.....	18
XII-	CONCLUSION .....	21
XIII-	ANNEXES .....	22

## **I- ABBREVIATIONS**

**AML : Anti Money Laundering.**

**BAC : Bureau des Affaires Criminelles.**

**BAFE : Bureau des Affaires Financières et Economiques.**

**CARICOM : Caribbean Community, c'est à dire Communauté Caribéenne.**

**CAS : Cellule d'Analyse Stratégique.**

**CRF/FIU : Centre de Renseignements Financier.**

**DARI : Direction d'Analyse de Renseignements et d'Informations.**

**DE : Direction des Enquêtes.**

**DT : Déclaration de Transaction.**

**DS : Déclaration de Soupçon.**

**GAFI : Groupe d'Action Financière**

**GAFIC : Groupe d'Action Financière de la Caraïbe.**

**SA : Service des Archives.**

**DE : Direction des Enquêtes.**

**UCREF : Unité Centrale de Renseignements Financiers.**

## II- VISION

### **Un système de renseignement efficace pour une lutte efficace contre le Blanchiment des avoirs et le financement du terrorisme en Haïti**

La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme devient de plus en plus une obligation pour l'Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF).

La criminalité organisée (les groupes armés) s'est augmenté à travers tout le pays au cours de ces dernières années et cela entraîne une augmentation du taux d'enlèvement (kidnapping) dans le pays, plus particulièrement dans la zone métropolitaine. La présence constante de ce phénomène représente une menace tant pour la sécurité physique des citoyens que pour le système financier haïtien.

De plus, la lutte anti-blanchiment en Haïti devient plus complexe puisque les troubles politiques persistantes dans le pays ont un impact négatif sur le fonctionnement des institutions en générales, surtout les institutions de contrôles du système financier haïtien, en particulier.

Dans ce contexte, renforcer l'UCREF en tant qu'entité de lutte contre le blanchiment de capitaux et les institutions partenaires se serait un vecteur légitime de politique publique. La lutte acharnée contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme doit être encouragé par toutes les actions tendant à diminuer le risque de blanchiment en Haïti.

L'insécurité engendrée par les groupes armés et les troubles politiques à répétition mettent le pays dans une situation difficile. Donc, il faut développer de nouvelle stratégie pour arriver à la détection et à la prévention des actes criminels dans le système financier haïtien.

Pour cela, l'UCREF doit utiliser les moyens adéquats afin de rendre son système de contrôle et de surveillance plus performant. Puis, elle doit motiver d'avantage les assujetties sur l'obligation qui leur ont faites de lui envoyer les déclarations de transaction et de soupçon conformément à la loi. Dans ce cadre, tous les acteurs de la lutte doivent redoubler leurs efforts pour travailler en étroite collaboration afin de donner une réponse plus efficace à la lutte.

### **III- MISSION**

L'Unité Centrale de Renseignements financiers (UCREF) est un organisme autonome, créé par la loi du 21 février 2001 sur le blanchiment des avoirs provenant du trafic illicite de la drogue et d'autres infractions graves, publié dans le Moniteur #97. Mais, opérationnelle en 2004 suite à un arrêté d'application pris par le gouvernement d'alors. Elle a pour mission de recevoir, d'analyser et de traiter les déclarations de soupçons et de transactions auxquelles sont tenues toutes personnes physiques ou morales qui, dans le cadre de leur profession réalisent, contrôlent ou conseillent des opérations entraînant des dépôts, des échanges, des placements, des conversions ou tout autre mouvement de capitaux et notamment aux établissements de crédit et aux institutions et intermédiaires financiers.

### **IV- GLOSSAIRE**

Pour faciliter aux lecteurs une meilleure compréhension du contenu de ce rapport, nous présentons, dans cette partie, brièvement et de façon explicite deux concepts clés qui permettent à l'UCREF de mettre en branle une enquête financière. Il s'agit de la Déclaration de Soupçon (DS) et de la Déclaration de transaction (DT).

#### **A. Déclaration de soupçon (DS)**

La déclaration de soupçon (DS), comme son nom l'indique, est l'acte par lequel une personne physique ou morale assujettie, au regard de la loi anti-blanchiment, communique à l'Unité Centrale de Renseignements financiers (UCREF) des informations mettant en doute une opération financière.

Il est à noter que, l'UCREF reçoit les déclarations de soupçon d'une seule manière, de façon confidentielle, sous plis cachetés adressés directement au Directeur général,

#### **B. Déclaration de Transaction (DT)**

Il importe de faire remarquer que les déclarations de soupçons (DS) ne constituent pas la seule source de détection du fait de blanchiment. La loi considère également la déclaration de transaction (DT) comme une source permettant aussi de détecter le fait de blanchiment. C'est la raison pour

laquelle les personnes physiques et morales assujetties sont obligées de demander à leurs clients, à partir d'un seuil d'un million cent mille (***HTG 1.100.000.00 ou son équivalent en monnaies étrangères***), de remplir une déclaration de transaction, dans laquelle le profil du client est évalué par l'institution financière, qui envoie cette déclaration à l'UCREF selon le montant qui fait l'objet de la transaction.

Les déclarations de transactions sont reçues de deux façons :

1. De manière physique sous plis cachetés adressés directement au Directeur général
2. De manière numérique via la clé USB en attendant la mise en place du système AML.

Il faut noter aussi que les déclarations de transactions (DT) peuvent amener à des soupçons au sein de l'UCREF après analyse, quand on a remarqué qu'il y a d'autres personnes impliquées.

## **V- TYPOLOGIES DE BLANCHIMENT**

Les criminels financiers sont très actifs et très flexibles en même temps dans leurs méthodes de blanchiments. Ils changent constamment de méthode afin de brouiller les pistes et du coup, rendre la tâche beaucoup plus difficile. En ce sens, quand on analyse les déclarations, on peut remarquer différentes astuces employées par les blanchisseurs plus sophistiquées les unes que les autres.

Pour l'exercice fiscal 2021-2022 dans les dossiers reçus et traités, on trouve que les blanchisseurs ont utilisé le Schtroumpfage ou Smurfing comme méthode la plus courante. Cette méthode nécessite l'implication de nombreuses personnes dont le rôle consiste à déposer des sommes en espèces dans des comptes bancaires ou à se procurer des traites bancaires inférieures au montant fixé par la loi du pays comme seuil de déclaration.

On a aussi constaté la création de différentes entreprises et l'ouverture de divers comptes bancaires sur lesquels des montants exorbitants sont manipulés. Chaque entreprise fournit un service bien déterminé et reçoit des chèques à la signature d'un contrat de service qu'elle prétend avoir avec une entité de l'État. Ces chèques sont déposés sur les comptes des entreprises et quelque jour après par des transactions bancaires, les montants sont transférés sur d'autres comptes personnels.

En dernier lieu, ils ont utilisé des virements bancaires vers l'étranger pour des montants importants sont constatés à travers certains dossiers traités et analysés au cours de cette période et parfois les raisons de ces transactions ne sont pas justifiées. Ce qui pourrait constituer au regard de la loi anti-blanchiment des actes de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme.

## **VI- INTRODUCTION**

Le crime de blanchiment des avoirs est l'un des fléaux les plus silencieux. Son éradication exige que l'on neutralise les moyens qui permettent aux criminels de tous ordres de dissimuler l'origine des fonds dont ils disposent. Il faut empêcher à ces criminels de conserver ces fonds ou de les intégrer dans le système financier.

Par l'ingéniosité de ceux pratiquant le blanchiment d'argent, se révèle être un acte subtil beaucoup moins subversif qu'un acte de cambriolage. Pourtant, le blanchiment est une opération hautement plus dangereuse et nuisible pour la stabilité de nos sociétés qu'un acte de cambriolage. L'influence économique et politique des organisations criminelles peut détruire le tissu social, paralyser le fonctionnement démocratique d'un Etat et hypothéquer le fonctionnement normal de l'économie. Bref, le blanchiment perpétue et amplifie le crime.

Haïti, à travers l'Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF) qui est l'institution du pays chargée de mener la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, continue, malgré les difficultés rencontrées, à œuvrer de telle sorte que les criminels de ce genre n'arrivent pas à leur fin.

Les évènements survenus au cours de l'exercice fiscal 2021-2022 soient les troubles politiques à répétition et l'action des gangs armés ne nous ont pas facilité la tâche. Heureusement, l'UCREF a pu compter sur la motivation et le sens du devoir de ses employés pour atteindre ces objectifs.

Nous présenterons dans les lignes qui suivent les différentes activités réalisées par l'Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF) pour l'exercice fiscal 2021-2022.

## VII- PROBLEMATIQUE

L'un des effets micro-économiques les plus graves du blanchiment d'argent est ressenti dans le secteur privé. En effet, les blanchisseurs d'argent utilisent souvent des sociétés de façade qui mêlent le produit d'activités illicites à des fonds légitimes pour masquer leurs gains mal acquis.

Le blanchiment de capitaux trame pour la société des risques importants. Il augmente les dépenses publiques, étant donné son impact négatif sur l'économie, une partie du budget doit être allouée à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme afin de combattre ses graves conséquences.

Comme nous le savons tous, le niveau de sécurité du système financier est lié négativement au risque de blanchiment d'argent, c'est-à-dire plus le système financier est sécurisé, moins est le risque de blanchiment d'argent.

Donc, avec la faiblesse de notre système financier dont la circulation de la monnaie en cash, la mission de l'Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF) en tant qu'institution chargée d'assurer l'assainissement du système financier est devenue très compliquée.

En ce sens, on ne peut en aucun cas nous offrir le luxe d'être distrait par quoique ce soit qui pourrait sabrer la réussite de notre mission, car l'objectif des blanchisseurs et criminels est bel et bien défini : « *Protéger leurs argents sales.* »

## VIII- METHODOLOGIE

À ce stade, nous allons présenter la manière dont on va procéder pour rédiger ce rapport. En effet, pour la rédaction du rapport de l'exercice fiscal 2021-2022, en ce qui concerne le fond, vous trouverez l'ensemble des activités réalisées par l'Unité Centrale de Renseignements financiers (UCREF) au cours de l'année fiscale qui est la période allant du 1<sup>er</sup> Octobre 2021 au 30 Septembre 2022.

Quant à la forme, ce rapport est charpenté quasiment de la même façon que ceux précédents élaborés. On commence toujours par la vision générale de l'UCREF et sa mission en tant qu'institution de contrôle, on enchaîne avec une introduction. Puis, on pose les problématiques du blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Après, on présente tout de suite, les statistiques des quatre trimestres dans un tableau, on fait l'analyse de ces dernières au moyen des tableaux par secteurs et des diagrammes en bâton. Pour finir, on parle sur des avancés qui ont faites sur le plan national et international par des coopérations mutuelles, des formations auxquelles les employés de l'UCREF ont pu participer au cours de cet exercice fiscal, puis on termine avec la conclusion.

On ajoute en dernier lieu un annexe, qui comprend le circuit de traitement des informations reçues par l'Unité Centrale de Renseignements financiers (UCREF).

## **IX- PRESENTATION DES DONNEES**

### **a- Tableau 1- Données de la Direction d'Analyse de Renseignements et d'Informations (DARI)**

<b>Déclarations</b>	<b>1<sup>er</sup> trimestre</b>	<b>2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestre</b>	<b>4<sup>ème</sup> trimestre</b>	<b>Total</b>
<b>DT numériques reçues</b>	<b>107,514</b>	<b>279,086</b>	<b>170,482</b>	<b>557,082</b>
<b>DT physiques reçues</b>	<b>7,374</b>	<b>11,646</b>	<b>4,085</b>	<b>23,105</b>
<b>DT numériques analysées</b>	<b>107,514</b>	<b>279,086</b>	<b>170,482</b>	<b>557,082</b>
<b>DT physiques analysées</b>	<b>7,374</b>	<b>11,646</b>	<b>4,085</b>	<b>23,105</b>
<b>DT physiques et numériques traitées</b>	<b>114,888</b>	<b>290,732</b>	<b>174,567</b>	<b>580,187</b>
<b>DS produites par la DARI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>DS traitées et transmises à la DG</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<b>Requêtes traitées pour BAFE</b>	<b>16</b>	<b>36</b>	<b>28</b>	<b>80</b>
<b>Requêtes traitées pour BAC</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
<b>Requêtes traitées pour ULCC</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Requêtes traitées pour FIU étrangère</b>		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>

**Sources :** *Institutions financières de la place (Banque, maison de transfert et coopérative)*

Le tableau ci-dessus présente l'ensemble de déclarations de transaction transmises à l'Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF) pour l'exercice fiscal 2021-2022 allant du 1<sup>er</sup> Octobre 2021 au 30 Septembre 2022.

Suivant le tableau, nous avons reçu un total de 580,187 de Déclarations de Transactions (DT) de manière physique et numérique au cours de cet exercice. Ils ont reparti ainsi : soit 114,888 DT pour le premier trimestre (Octobre – Novembre – Décembre), 290,732 DT pour le deuxième et le troisième trimestre confondus (Janvier – Février – Mars- Avril – Mai - Juin) et en dernier lieu, 174,567 DT pour le quatrième trimestre (Juillet – Aout – Septembre).

En ce qui a trait aux Déclarations de Soupçons (DS), il y a celles qui sont envoyées par les institutions financières à l'UCREF et il y a celles qui sont produites au niveau de la cellule d'Analyse Stratégique (CAS) de la Direction de l'Analyse, de Renseignement et de l'Information (DARI) de l'UCREF suivant les éléments trouvés suite aux analyses des DT reçues.

Au cours de l'exercice fiscal 2021-2022, nous n'avons pas pu produire des déclarations de soupçons à l'intérieur de l'UCREF.

Pour recevoir les déclarations numériques au cours de l'exercice fiscal 2021-2022, comme le logiciel GoAML n'étant pas encore fonctionnel, nous avons utilisé des clés USB cryptées. Cependant, la Direction d'Analyse de Renseignements et d'Informations (DARI) a pu mettre en œuvre un logiciel permettant à ces techniciens de traiter les informations en temps réel pour essayer de répondre aux exigences de l'UCREF. Et, par l'expérimentation de ce logiciel, on pourrait pour le moment s'en servir pour recevoir les informations des institutions. Toutefois, il faut souligner que certaines institution et personnes assujetties n'ont pas pu envoyer des déclarations de

transaction (DT) par voie numérique ni sous format papier. Il faut mentionner que des démarches sont en cours grâce à des coopérations afin d'arriver à l'implémentation du logiciel GoAML

Comme mentionné dans le tableau sus-dessus, l'Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF) traite également des requêtes pour des institutions partenaires comme le Bureau des Affaires Financières et Economiques (BAFE) et le Bureau des Affaires Criminelles (BAC) qui sont deux structures d'enquêtes de la Direction Centrale de la Police Judiciaire (DCPJ). Au cours de l'exercice fiscal 2021-2022, l'UCREF a reçu la demande de traitement de six (6) dossiers pour le BAC et quatre-vingt (80) pour le BAFE. Nous avons traité (1) une requête pour FIU étrangère.

**b- Tableau 2- Données de la Direction des Enquêtes (DE)**

<b>Activités de la Direction des Enquêtes</b>	<b>Totales</b>
<b>Dossiers antérieurs</b>	<b>71</b>
<b>Nouveaux dossiers</b>	<b>2</b>
<b>Dossiers classés pour manque d'information et preuve</b>	<b>9</b>
<b>Dossiers en traitements</b>	<b>53</b>
<b>Dossiers en correction</b>	<b>2</b>
<b>Dossiers traités et soumis à la Direction Générale</b>	<b>9</b>
<b>Rapport transmis à la Justice</b>	<b>9</b>
<b>Total</b>	<b>73</b>

L'UCREF a aussi reçu et traité des déclarations de soupçon (DS).

Pour cet exercice, 614 DS ont été reçus et triés au niveau de la Direction Générale. Mais, par pertinence, deux (2) seuls nouveaux dossiers ont été envoyés à la Direction des Enquêtes pour être traités, ajoutés sur les 71 dossiers antérieurs. Ce qui fait un total de soixante-treize (73) dossiers

qui étaient en traitement au niveau de la Direction des enquêtes (DE) au cours de l'exercice fiscal **2021-2022**.

Après avoir analysé ces dossiers, neuf (9) ont été soumis à la Direction Générale et ils ont été transmis à la Justice. Deux (2) rapports d'enquête est en correction et neuf (9) dossiers sont classé pour carence d'informations et de preuve, cinquante-trois (53) dossiers sont en traitement et en attente d'informations supplémentaires.

**c- Tableau 3 : Répartition des DT suivant les différents secteurs**

<b>Institutions</b>	<b>1<sup>er</sup> Trimestre</b>	<b>2<sup>eme</sup> et 3<sup>eme</sup> Trimestre</b>	<b>4<sup>eme</sup> Trimestre</b>	<b>Total</b>
<b>Banque</b>	<b>103,885</b>	<b>262,041</b>	<b>155,887</b>	<b>521,813</b>
<b>Maison transfert</b>	<b>11,003</b>	<b>28,691</b>	<b>18,680</b>	<b>58,374</b>
<b>Coopérative</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>114,888</b>	<b>290,732</b>	<b>174,567</b>	<b>580,187</b>

Le tableau (3) présente la Répartition des DT reçus par secteurs. Les Déclarations de Transactions physiques et numériques reçus en provenance des institutions financières qui sont des atouts clés dans la lutte contre le blanchiment des avoirs et le financement du terrorisme.

Dans ce tableau, on regroupe les institutions en trois secteurs : les banques, les maisons de transferts et les coopératives.

1. Le secteur bancaire est représenté par les différentes banques de la place qui sont : CAPITAL BANK, BNC, BPH, CITIBANK, BUH, UNIBANK, SOGEBANK et SOGEBEL.
2. Les maisons de transferts qui sont les maisons mères responsables des transferts d'argent d'un pays à un autre, elles sont représentées par : CAPITAL TRANSFERT,

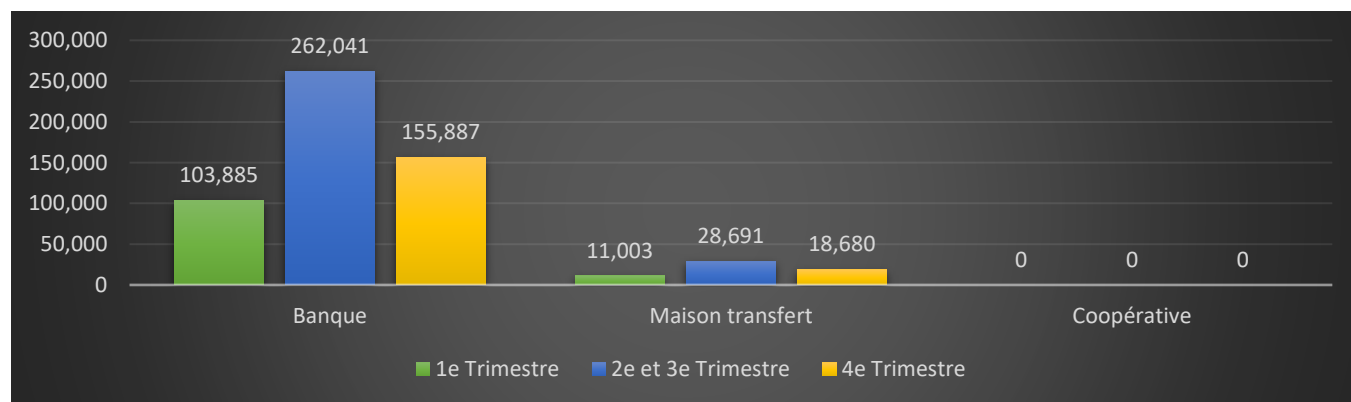
SOGEXPRESS, CAM TRANSFERT, RAPID TRANSFERT, UNITRANSFERT et MONEYGRAM.

3. Les coopératives qui sont des institutions financières, qui accordent des prêts à des particuliers, elles sont représentées par le LEVIER qui est un réseau de Coopératives d'Épargne et de Crédit (CEC).

Il est important de noter que le secteur des coopératives est représenté par Le Levier.

Le **LEVIER** est un réseau de Coopératives d'Épargne et de Crédit (CEC) fondée le 30 juin 2007 sous l'égide de la loi de juin 2002 traitant du fonctionnement des caisses populaires et des fédérations de caisses populaires. Les coopératives sont une combinaison d'un regroupement de personnes et d'une entreprise fondée sur la participation économique des membres, en capital et en opérations.

**Graphique 1.- Répartition des DT suivant les différents secteurs**



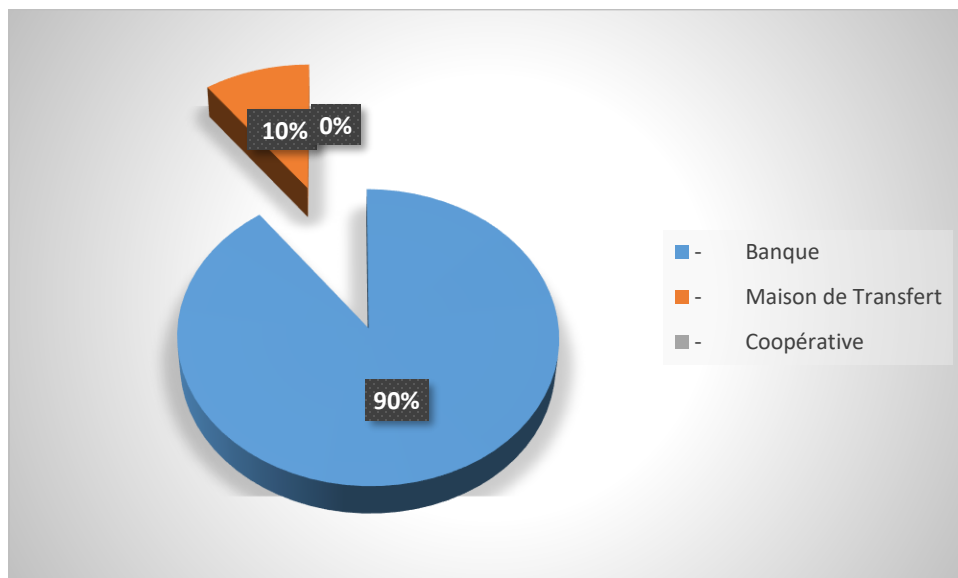
## **X- ANALYSE DE DONNEES**

**d- Tableau 4 : Répartition des DT reçues par secteur**

Institution	Quantité	Pourcentage
- Banque	521,813	89.94 %
- Maison de Transfert	58,374	10.06 %

- Coopérative	0	0 %
---------------	---	-----

**Graphique 2 : Répartition des DT reçues par secteur**



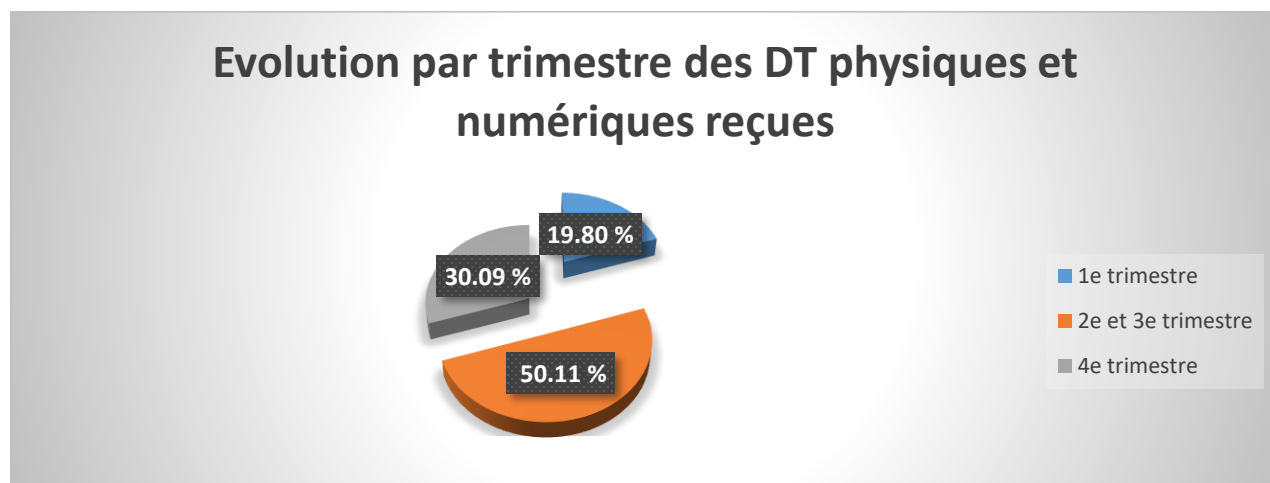
Suivant le tableau 4 et le graphe 2, sur les 580,187 DT physiques et numériques reçues par l'UCREF au cours de l'exercice, 521,813 d'entre elles, soit 89.94 % ont été envoyées par les banques, les 58,374 autres, soit 10.06 % ont été envoyées par les maisons de transferts. Alors que, le secteur des coopératives a une représentation insignifiante avec 0 %.

**e- Tableau 5 : Evolution par trimestre des DT physiques et numériques reçues**

Déclarations	1 <sup>e</sup> trimestre	2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> trimestre	4 <sup>e</sup> trimestre	Total
<b>DT physiques et numériques reçues</b>	<b>114,888</b>	<b>290,732</b>	<b>174,567</b>	<b>580,187</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>19.80 %</b>	<b>50.11 %</b>	<b>30.09 %</b>	<b>100%</b>

Le tableau ci-dessus nous présente l'évolution des DT physiques et numériques reçues pour chaque trimestre.

**Graphique 3 :**



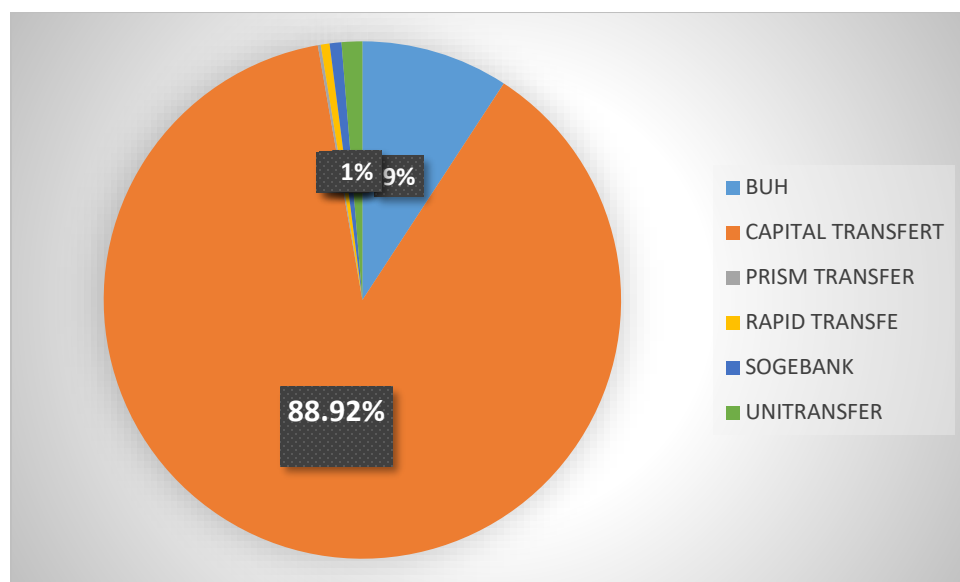
En effet, on peut lire que 19.80 % des déclarations des DT physiques et numériques ont été reçues au cours du premier trimestre. 50.11 % au cours du 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestre. Le dernier trimestre 30.09 % ont été reçues.

**f- Tableau 6.- Répartitions sectorielle des Déclarations de soupçons transmises à l'UCREF**

Institutions	Octobre-Septembre	Pourcentage
BUH	53	8.6%
CAPITAL TRANSFERT	546	88.92%
PRISM TRANSFER	1	0.18%
RAPID TRANSFE	3	0.55%

SOGEBANK	4	0.74%
UNITRANSFER	7	1.29%
Total	614	100%

**Graphique 4.- Répartition sectorielle des Déclarations de Soupçons par secteur**



Comme susmentionné, l'UCREF avait reçu 614 dossiers pour cet exercice.

Dans le tableau 6 sus-dessus, 53 dossiers soit 8.6% ont été reçus par la BUH, 546 soit 88.92% reçus par de CAPITAL TRANSFERT, 1 dossier soit 0.18% de PRISM TRANSFER, 3 dossiers soit 0.55% de RAPID TRANSFE, 4 dossiers soit 0.74% de SOGEBANK et 7 dossiers soit 1.29% reçus de UNITRANSFER.

**Tableau 7.- Répartition des DS par secteur**

Secteur	Octobre-Septembre	Pourcentage
---------	-------------------	-------------

BUH	<b>57</b>	<b>9.6%</b>
BUREAU DE TRANSFERT	<b>557</b>	<b>90.72%</b>
TOTAL	<b>614</b>	<b>100%</b>

Dans ce tableau, on a remarqué que 557 DS, soit 90.72% ont été transmis à l'UCREF par les bureaux de transfert et les 57 autres, soit 9.6% par la BUH, une institution bancaire.

## **XI- AUTRES ACTIVITES ENTREPRISES PAR L'UCREF**

Au cours de l'année fiscale 2021-2022, l'Unité de Centrale de Renseignements Financiers (UCREF) a entrepris un ensemble d'activités dans l'objectif de répondre à sa mission et de se conformer aux recommandations du GAFI. Parmi les actions les plus marquantes :

Au niveau national, l'UCREF avait engagé des démarches dans l'exercice antérieur qui ont finalisé au cours de cet exercice fiscale 2021-2022 :

- Le protocole d'accord entre l'UCREF et le Bureau des Affaires Financières et Economiques (BAFE) a été signé au cours du mois d'août 2022. Présentement, ces deux institutions qui avaient l'habitude de collaborer de façon informelle formalisent définitivement ses relations.
- Le Directeur général de l'UCREF et le Gouverneur de la Banque Centrale de la République d'Haïti (BRH) ont signé un protocole de coopération et d'échange d'informations, toujours au mois d'août 2022, dans le but de formaliser leurs collaborations.
- Des draft de protocoles ont été envoyés à la Direction Générale des Impôts (DGI), à l'Office Assurance Véhicule Contre-Tiers (OAVCT) et à l'Office National d'Identification (ONI). L'UCREF attend ces commentaires pour arriver à la signature de ces protocoles, prévue pour l'exercice à venir.
- D'autres sont en cours de préparation pour être acheminé auprès de nos partenaires.

L'UCREF a fait des avancés au niveau international au cours de cet exercice.

Sous l'initiative de l'UCREF, des draft de protocole sont en circulation pour commentaires d'autres Cellule de Renseignements Financiers

Il est à noter que, l'UCREF avait participé dans une réunion face à face du 25-27 avril 2022 à Trinidad et Tobago aux fins de faire le suivi et défendre le dossier d'Haïti devant les experts du GAFI, selon le Plan d'Action élaboré pour (2022-2023).

Une autre réunion face à face a été organisé à Nicaragua du 7 au 09 septembre de la même année, UCREF était présent pour défendre ce même dossier. L'UCREF a aussi participé dans une plénière virtuelle organisée par GAFIC en mai 2022.

En plus des MoU qui ont été signés au cours de cette exercice, il y a d'autres qui sont en attente de signatures avec les homologues des pays suivants :

➤ **Iles Turks et Caicos et Gayana**

Ces deux protocoles d'accord sont déjà signés mais font partie de l'exercice 2022-2023.

➤ **Mexique**

Après des contacts, un draft de MoU a été échangé et commenté sous l'initiative du Mexique. Le document est finalisé. Une entente a été trouvé pour signer le MoU rapidement.

➤ **Bahamas**

UCREF avait pris l'initiative d'envoyer un draft de MoU au FIU des Bahamas. Nous sommes présentement à la phase de finalisation des discussions pour aboutir à la signature puisqu'une entente a été trouvée en ce sens.

➤ **Trinidad et Tobago**

Après des échanges de coordonnées entre les responsables de l'UCREF et ceux du FIU de Trinidad et Tobago lors de la plénière du GAFIC aux Iles Cayman, un draft de MoU a été partagé pour commentaires. La signature s'en suivra après l'entente sur la finalisation du document.

### ➤ **Jamaïque**

Les responsables de l'UCREF et du FIU de la Jamaïque ont échangé des contacts dans le but de concrétiser un MoU. Un draft de MoU est en circulation afin d'aboutir à la signature d'un protocole.

### ➤ **Ste Kitts and Nevis et Montserrat**

Les responsables de l'UCREF ont également échangé des coordonnées avec les autorités des FIU de Ste Kitts et Nevis et aussi de Montserrat dans le but de signer un MoU. Dans ce cadre, un draft de MoU est en circulation pour commentaires.

### **Formations des cadres et employés**

Dans l'objectif d'améliorer la productivité de son personnel et de favoriser l'échange et l'ouverture avec l'extérieur en vue d'une interconnexion avec les autres cellules de renseignements financiers (CRF) de la région, l'Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF) participe assez souvent à des séances de formations et d'autres activités ayant pour but d'améliorer les stratégies de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et aussi de standardiser les compétence de son personnel.

Au cours de l'exercice 2021-2022, des cadres de l'UCREF avaient participé à certaines activités de formation continue, telles :

- Au début du mois de février 2022, l'UCREF a signé un protocole d'entente avec l'OEA dans le cadre d'un projet de renforcement institutionnel. Dans le cadre de ce projet, l'UCREF (13 employés) a pu bénéficier un atelier de formation sur l'Analyse stratégique.
- Du 14 au 18 mars 2022, deux enquêteurs de l'UCREF ont participé à une formation pour les assesseurs. Cette activité était organisée par le GAFIC.
- Du 7 au 18 février 2022, deux enquêteurs ont participé à des séances de formation sur la conduite d'une investigation financière. Laquelle activité était organisée par CARICOM IMPACTS.

- Du 7 au 10 mars 2022, des agents de l'UCREF ont participé à un atelier organisé par CARICOM IMPACTS sous le thème Virtual Assets Service Providers.
- Des cadres de l'UCREF avaient participé à la journée mondiale de la Normalisation le 14 octobre 2021 sous le leadership du Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI) en Haïti.
- Au cours du mois d'octobre 2021, des techniciens de l'UCREF ont participé à une formation sur la cybercrime et la cyber sécurité sous le leadership de la CARICOM IMPACTS, octobre 2021 ;

## X- CONCLUSION

*L'année fiscale 2021-2022* a été, pour le moins difficile par rapport aux années précédentes, tant sur le plan sociopolitique que sur le plan économique. Sur le plan politique, il y avait beaucoup de manifestations et de mouvements des groupes armés illégaux qui ont empêché certaines fois à nos employés de regagner leurs postes de travail. Ceci pour dire qu'au cours de l'année fiscale 2021-2022, le contexte n'était pas favorable à la performance au travail comme nous avons l'habitude de le faire au sein de l'Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF). Mais, nous avons pu compter sur une détermination sans faille des employés de l'institution, sans oublier les institutions financières chargées de nous fournir les informations nécessaires pour faire notre travail.

En effet, grâce à ces efforts combien précieux, l'Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF) a pu recevoir un total de **580,187** Déclarations de Transaction (DT) pour cet exercice fiscal et les ont tous transférées à la Direction d'Analyse de Renseignements et d'Informations (DARI) pour traitement.

Par contre, la Direction des Enquêtes a pu traiter neuf (9) dossiers sur un totale de soixante-treize (73) dont deux (2) nouveaux dossiers reçus par la Direction Générale.

Après traitement et analyse de certains dossiers, neuf (9) ont été classés pour manque de preuve, deux (2) en attente de correction, neuf (9) rapports d'enquêtes ont été soumis à la Direction Générale qui par la suite ont été transmis à la Justice pour les suites légales et cinquante-trois (53) dossiers sont en traitement et en attente d'informations à la Direction des Enquêtes (DE).

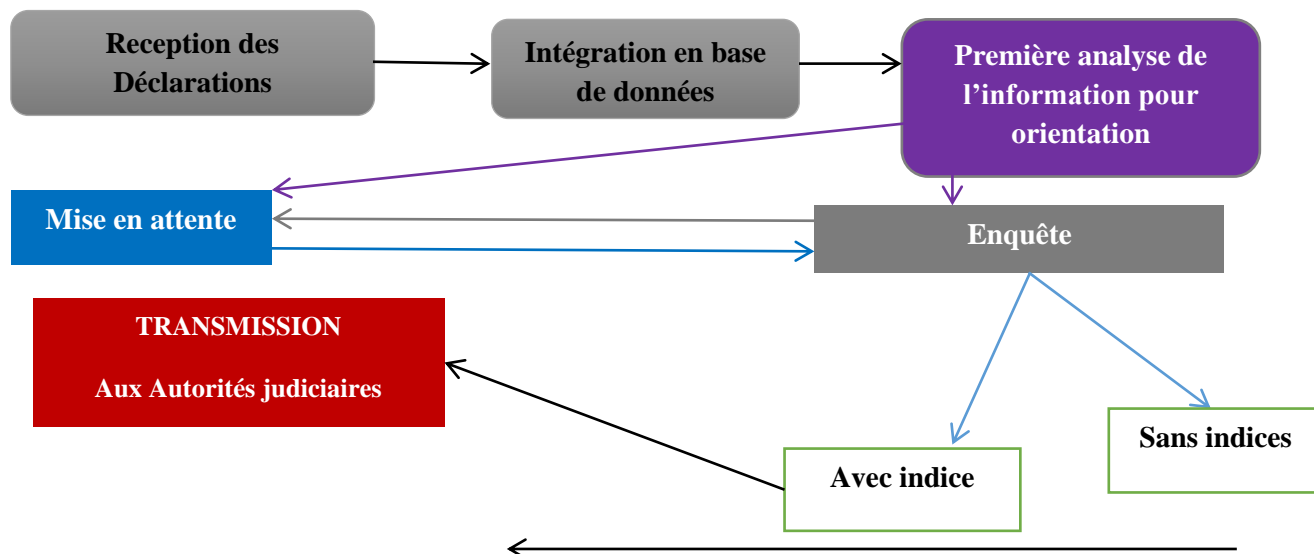
Au cours de cette année fiscale, l'UCREF a reçu cinq cent quatre-vingt mille cent quatre sept (580,187) Déclaration de Transactions (DT) physiques et numériques contre quatre cent quarante-trois mille huit cent quatre-vingt-quatorze (443,894) DT reçues pour l'année fiscale 2020-2021, soit une augmentation de 23.49%.

Comme nous venons de le souligner, l'année fiscale 2021-2022 s'annonçait encore très difficile pour l'UCREF. Cependant, par souci de bien remplir notre mission, un ensemble d'activités ont été entreprises par l'UCREF dans le but de répondre à certaines exigences au cours de cet exercice. De là, des protocoles ont été signés, d'autres sont en attente de signature et des formations ont été données aux employés pour leur perfectionnement.

En conclusion, l'UCREF a fait preuve d'un dynamisme et d'une résilience exceptionnelle. Malgré les défis et les incertitudes que nous avons dû affronter, nous avons réussi à maintenir une croissance solide et à atteindre de nombreux objectifs clés. Nous avons également mis en place des mesures pour améliorer notre efficacité et notre durabilité, tout en veillant à protéger nos employés et la confidentialité de nos informations. Nous sommes fiers de l'impact positif que nous avons eu sur notre communauté et de la confiance que nos assujetties nous accordent. Nous sommes convaincus que, grâce à notre détermination et notre engagement, nous pouvons continuer à réussir et à contribuer au développement de notre économie.

## XI- ANNEXES

### Le circuit du traitement de l'information à l'UCREF



**Classement du dossier**

Ce circuit nous indique le trajet que fait le traitement des informations au sein de *l'Unité Centrale de Renseignements financiers (UCREF)*.

Comme le stipule la loi sur le blanchiment, l'UCREF a pour mission de lutter contre le blanchiment en analysant les informations fournies par les institutions financières et non financières suite à des transactions jugées suspectes. Ces dossiers parviennent à l'UCREF soit de façon physique à la réception ou au Directeur Général (dépendamment de la nature de la déclaration) et par voie électronique (clé USB) en attendant la mise en place du système AML, c'est la première étape du circuit. Ensuite, on saisit ces informations en vue de les intégrer dans la base de données de l'institution. Après cette saisie, l'information subit une première analyse, si le contenu relève être pertinent, on penche pour une enquête, sinon, on le met en attente en espérant recevoir de plus amples informations pouvant amener l'UCREF à entamer une enquête, ce qui explique cette double flèche a cette étape. Après les enquêtes, deux (2) résultats sont possibles :

- a) *On trouve des indices de blanchiment, le dossier est transmis aux autorités compétentes pour les suivis nécessaires ;*
- b) *On ne trouve pas d'indices, le dossier est classé sans suite.*

